

JE VOTE POUR MON AVENIR

RESOLUTIONS 1 ET 2

Ces résolutions soumettent à l'approbation de l'assemblée générale les comptes annuels sociaux et consolidés de France Télécom pour l'exercice clos le 31 décembre 2009.

>>> **CFDT : Pour.** C'est un exercice de quitus financier.

RESOLUTIONS 4, 5 ET 6

L'objet de ces résolutions est l'approbation des conventions dites « réglementées ».

Les résolutions 4 et 5 permettent d'opter pour le paiement partiel du dividende en actions. >>> **CFDT : Pour.**

La résolution 6 étend aux membres du Conseil d'Administration la couverture santé, décès...

>>> **CFDT : Abstention.** France Télécom refusant toujours d'ouvrir cette possibilité aux fonctionnaires du groupe malgré des demandes réitérées de négociations sur le sujet

CONTRE

RESOLUTION 3

Cette résolution a pour objet l'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2009 et le paiement du dividende, proposé à 1,40 euro par action.

>>> **CFDT : Contre.** Les salariés attendent une rupture avec la logique financiariste qui régit de plus en plus fortement l'entreprise. Dans un contexte de crise économique, le choix d'un **dividende** élevé **ne doit pénaliser ni l'emploi ni les investissements.**

RESOLUTION 7

Elle fixe les conditions d'exercice de rachat de titres par le Conseil d'administration à hauteur de 10% et des minoritaires Wanadoo

>>> **CFDT : Abstention.** Pour ne pas entraver ou favoriser cette démarche.

RESOLUTION 8

C'est la nomination en tant qu'administrateur de Stéphane Richard, pour quatre ans.

>>> **CFDT : Pour.** Même si ce CA ne joue pas la carte de la diversité avec un manque de membres femmes !



Assemblée Générale des Actionnaires 9 juin 2010

RESOLUTIONS 9 ET 10

Elle porte sur la désignation d'un nouvel administrateur représentant les membres du personnel actionnaire.

>>> **CFDT : Pour l'élection de** Jean-Pierre Borderieux, en raison de son respect de la position, commune aux syndicats, contre le maintien du dividende dans le fond Evolutis.

RESOLUTIONS 11 ET 12

Ces résolutions donnent pouvoir au Conseil d'administration pour une durée de 18 mois pour déterminer soit le nombre d'actions, soit le nombre des instruments de liquidité sur options (ILO).

>>> **CFDT : Pour.** Il s'agit de reconduire les engagements du passage d'orange vers France Télécom.

N° de résolution	1	2	3	4	5	6	7	8
>>>Vote CFDT	Pour	Pour	Contre	Pour	Pour	Abst.	Abst.	Pour
N° de résolution	9	10	11	12	13	14	15	16
>>>Vote CFDT	Abst.	Pour	Pour	Pour	Contre	Pour	Abst.	Pour